

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

11 DECEMBRE 2000

PROJET DE DECRET-PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LES FONDS BUDGETAIRES,
L'ENSEIGNEMENT ET LES BATIMENTS SCOLAIRES(1)

AMENDEMENTS DE SEANCE

DEPOSES PAR MME **CORBISIER-HAGON**, MM. **CHARLIER**, **LIENARD** ET **SCHARFF**

(1) Voir Doc. 130 (2000-2001) n°s 1 à 5.

Amendement n° 1

A l'article 2, remplacer les mots « 1,5 pour cent » par les mots « 3,3 pour cent ».

Justification

Entre septembre 1999 (127,54 %) et septembre 2000 (131,82 %), l'augmentation de l'indexation est de 3,3 %.

De plus, vu la hausse du prix du mazout, la situation devient intenable pour bon nombre d'établissements scolaires et de CPMS.

Amendement n° 2

A l'article 3, remplacer les mots « 1,5 pour cent » par les mots « 3,3 pour cent ».

Justification

Entre septembre 1999 (127,54 %) et septembre 2000 (131,82 %), l'augmentation de l'indexation est de 3,3 %.

De plus, vu la hausse du prix du mazout, la situation devient intenable pour bon nombre d'établissements scolaires et de CPMS.

A.-M. CORBISIER-HAGON.
P. CHARLIER.
A. LIENARD.
P. SCHARFF.